



De nouveaux services à la Maison de justice et du droit de Villejuif

La Maison de justice et du droit de Villejuif élargit son éventail de services avec deux nouvelles permanences, spécialisées dans le domaine du droit du travail de la fonction publique et l'accès à l'aide juridictionnelle.

Publié le 15 février 2024

Deux nouvelles permaences spécialisées dans le domaine du droit du travail de la fonction publique et l'accès à l'aide juridictionnelle étoffent désormais l'assistance juridique disponible à la Maison de justice et du droit de Villejuif. Ce renforcement des services démontre l'engagement continu du Grand-Orly Seine Bièvre à fournir gratuitement un soutien juridique de qualité et à répondre de manière proactive aux besoins de la population.

Droit du travail de la fonction publique

Assurée par un juriste spécialisé dans le droit du travail de la fonction publique, cette permanence vise à informer les fonctionnaires et les contractuels sur leurs droits et obligations au sein de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière. Les sujets abordés incluent, entre autres, les arrêtés de nomination, les indemnités journalières, les congés longue maladie, les traitements d'indice, les fins de contrat, etc. Cette permanence offre une opportunité précieuse pour obtenir des conseils juridiques adaptés à la sphère professionnelle publique.

Bureau d'aide juridictionnelle

Un bureau d'aide juridictionnelle est désormais disponible comme point d'accès au droit au sein de la Maison de justice et du droit. Ce service aide les citoyens dans la constitution de leur dossier d'aide juridictionnelle. Il propose une vérification approfondie du formulaire et des pièces justificatives nécessaires pour le dossier. De plus, il vous informe sur les moyens de communication avec le Bureau d'aide juridictionnelle du tribunal judiciaire compétent. Cela englobe des détails tels que l'adresse pour soumettre une demande d'aide juridictionnelle et les procédures pour contacter le bureau.

Modalités de rendez-vous

Les permanences se déroulent exclusivement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez vous rendre à l'accueil de la <u>Maison de justice et du droit</u> ou contacter l'établissement par téléphone au 01 43 90 25 25.



Les deux Maisons de justice et du droit du Grand-Orly Seine Bièvre sont à votre disposition pour bénéficier d'une assistance juridique adaptée à vos besoins. En savoir plus :

grandorlyseinebievre.fr/au-quotidien/solidarites/maisons-de-justice-et-du-droit



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman BP 748 94 398 ORLY AÉROGARE CEDEX

3 01 78 18 22 22